



Ferreyres info - décembre 2022

Noël villageois

Vendredi 16 décembre 2022 à 19h15

Cette année encore, le Noël villageois se déroulera à l'extérieur, à la **route des Bois**, au niveau du bâtiment communal et ses alentours. L'occasion pour les habitants de partager de bons moments ensemble en écoutant les jolies prestations des enfants ferreyrois. D'ores et déjà un grand merci aux organisatrices Delphine Petit et Sabine Annen.

Durant la fête, les accès à la zone seront limités, le vendredi 16 décembre 2022 de 13h00 à 22h00 (+/-), de la façon suivante :

- L'accès pour les habitants de la route des Bois 1, 4, 6 et 8 restera possible depuis la route cantonale.
- L'accès pour les autres habitants de la route des Bois devra se faire par la route de contournement de l'Haut des Champs.
- Les places de parc communales en tout-venant (sous le tilleul) seront réservées aux habitants et locataires des places de parc de la route des Bois 3 et Ancienne Route 1.
- Les places de parc privées (places situées derrière la fontaine de la route des Bois) ne seront pas accessibles.
- **Le local déchets sera fermé ce jour-là.**

Le programme des organisatrices est joint.

Décompte d'heures de commune

Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré cette année pour la commune au sein d'une commission, du bureau du Conseil ou comme employé.

Vos décomptes d'heures 2022 doivent impérativement nous parvenir d'ici le 17 décembre 2022, dans la boîte aux lettres de l'administration.

N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées de paiement. Un modèle de décompte d'heures est disponible sur le site internet (www.ferreyres.ch/conseil-general) ou sur demande au greffe.

Fermeture du bureau et local déchets

Le **bureau communal** sera fermé du **24 décembre 2022 au 2 janvier 2023**, y compris.

Le **local déchets** sera fermé les **16 et 26 décembre 2022 ainsi que le 2 janvier 2023**.

Le bureau sera ouvert exceptionnellement le 28.12.2022 et sur rendez-vous demandé à l'avance uniquement (avant le 23.12.2022), pour consulter la mise à l'enquête en cours (voir affiche au pilier).

Déneigement

Nous nous permettons de vous rappeler quelques recommandations pour passer les giboulées hivernales en toute quiétude :

- ❄ seules les routes communales sont déneigées, pour rappel les propriétaires sont responsables du déneigement de leurs accès et chemins privés.
- ❄ un grand merci de ne pas stationner sur la chaussée afin de permettre le passage de la lame.
- ❄ enfin nous vous rendons attentifs, que les véhicules stationnés en bord de route risquent de se retrouver bloqués suite au passage de la lame.

Grippe aviaire

Le virus de la grippe aviaire de type H5N1 a été mis en évidence dans un troupeau de volailles en Suisse alémanique. **L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a édicté le 24 novembre 2022, une Ordonnance instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire.**

Les mesures de biosécurité sont extrêmement importantes pour prévenir l'introduction de la grippe aviaire et d'autres maladies transmissibles dans son **poulailler de volailles domestiques**.

Une fiche d'information remise par l'OSAV donne toutes les informations pour la **création de sas de protection**. Toutes les informations sur les mesures à prendre, sont disponibles sur le site de l'OSAV : <https://www.osav.admin.ch>.

Rappelons que les propriétaires d'animaux de basse-cour doivent les annoncer à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) : 021 316 62 00 – info.dgav@vd.ch.

En cas de découverte d'oiseaux sauvages morts ou malades, la population doit aviser M. Pieracci Kim, garde-chasse (079 237 42 59) ou le service vétérinaire (021 316 38 70).

Il ne faut ni les toucher, ni les déplacer.

Télési du Lac de Joux Concours

Devinez la longueur de la guirlande lumineuse installée sur le sapin de Noël du village ! Les deux meilleurs pronostiques seront récompensés par une carte journalière, valable pour toute la saison d'hiver et transmissible, gracieusement offerte par Télési du Lac de Joux SA.

Pronostique à envoyer à : administration@ferreyres.ch. **Délai du concours : 6 janvier 2023.**

Chemin des Carolines (reliant Ferreyres et Moiry à l'orée des bois)

D'entente avec la Municipalité de Moiry, le chemin des Caroline sera à nouveau complètement fermé à la circulation par un obstacle infranchissable jusqu'à début mars 2023 environ.

L'accès aux piétons et cyclistes restera toutefois possible tout comme l'accès au dépôt de cailloux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà une belle fin d'année de chaleureuses Fêtes et ses meilleurs vœux pour 2023.

